

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

**Présents** : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Maïder Gager, Laetitia Ferreira, Nadine Paget.

**Absents** : Marc Terret, Jean-François Douce, Julie Piet (procuration à Valérie Boucheret), Davy Maymont.

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire*

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 02/09/2021 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## A DEBATTRE

**SIEG : Modification des statuts** : Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Mons adhère, modifie ses statuts pour intégrer de nouvelles communes et changer de nom au profit de « Territoires d'Energies Puy-de-Dôme » Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE** :

- approuve les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

**STATION D'EPURATION** : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les courriers pour le choix de l'entreprise ont été envoyés. Il explique qu'un candidat non retenu a envoyé une lettre recommandée pour informer de son désaccord avec le choix de la commune. Monsieur le Maire précise que le bureau d'études a proposé un courrier de réponse que la commune a renvoyé à l'entreprise mécontente. Les travaux devraient débuter courant novembre 2021. Monsieur le Maire lit le courrier du Conseil Départemental informant la commune que le dossier de demande de subvention est complet. Il précise que le taux de subvention pourrait aller jusqu'à 75 % (25 % Conseil Départemental + 50 % Agence de l'eau). Monsieur le Maire informe l'assemblée que les

frais de gestion pour l'emprunt n'avaient pas été prévus au budget. Il faut donc procéder à une décision modificative :

**Objet : VIREMENT DE CRÉDITS POUR FRAIS DE GESTION EMPRUNT  
STATION EPURATION**

**Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
011	627			SERVICES BANCAIRES ASSIMILES	100,00 €
				TOTAL	100,00 €

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
011	6061			FOURNITURES NON STOCKABLES	100,00 €
				TOTAL	100,00 €

**EMPLOYES COMMUNAUX : Secrétariat de Mairie : Monsieur le Maire lit le courrier de Mme BRUNET BONHOMME Ariel annonçant sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à partir du 01/09/21. Il est donc nécessaire de supprimer son poste d'Attaché territorial de 24 heures et de prendre un arrêté de mise en retraite et radiation des cadres. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE décide de supprimer le poste d'Attaché Territorial, catégorie A, de 24 heures hebdomadaires.****

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur François MAGNAUD, qui était en remplacement sur le poste d'Attaché Territorial, a terminé son contrat le 31/08/21.

**TRAVAUX DIVERS : Entreprise BIGELEC : Ecole : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise BIGELEC a changé le détecteur dans les sanitaires réservés aux handicapés. Il présente la facture de 50,58 €.**

**Salle polyvalente : Monsieur le Maire présente le devis pour la mise en sécurité de l'alarme incendie. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE approuve le devis présenté par l'entreprise Bigelec qui s'élève à 540,60 € et autorise Monsieur le Maire à passer la commande.****

**SIEG : Renforcement Electrique aux Ferrats** : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à consulter les trois estimations proposées par le SIEG. La première proposition consiste à simplement renforcer le cable existant. La deuxième proposition consiste à enfouir les réseaux sur une partie de la rue des Ferrats. La troisième proposition consiste à enfouir les réseaux dans la totalité de la rue des Ferrats. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE décide de demander au SIEG de travailler sur la troisième proposition.**

**OBJET: VENTE DE BOIS SUR PIED** : Jérôme Giboin expose à l'assemblée que les arbres poussant sur les parcelles communales sont suffisamment grands pour être vendus, pour faire du bois de chauffage. Il propose donc d'organiser une vente. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS DECIDE de vendre des lots de bois et de fixer ainsi les prix de vente : Bois : 10 € le stère, Bois blanc : 5 € le stère.**

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONS DEMANDANT LE MAINTIEN DES MOYENS DU COLLEGE CONDORCET DE PUY-GUILLAUME POUR LA RENTREE 2021**

- Considérant que le collège Condorcet de Puy-Guillaume est le collège de secteur dont dépendent les élèves de MONS terminant leur scolarité au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Mons/Beaumont-les-Randan,
- Considérant les mesures de baisse de la Dotation Globale Horaire (DGH) et des moyens qui seraient affectés au collège Condorcet de Puy-Guillaume, à la rentrée de septembre 2021, faisant passer le nombre de divisions de 14 à 12 avec la suppression d'une classe de 4<sup>ème</sup> et d'une classe de 3<sup>ème</sup>, alors que les prévisions d'effectifs ne laissent apparaître qu'une très faible diminution du nombre d'inscrits pour la rentrée prochaine,
- Considérant que les moyens proposés conduiraient à ne conserver que trois divisions de 4<sup>ème</sup> et trois divisions de 3<sup>ème</sup> avec une moyenne de 28 élèves, au détriment de la qualité et des conditions d'enseignement au sein de l'établissement,
- Considérant que les équipes pédagogiques et enseignantes soulignent, que ces conditions, renforceront les difficultés d'apprentissage d'un grand nombre de disciplines (langues vivantes, français, mathématiques, sciences physiques, de la vie et de la terre, technologie) avec plusieurs postes d'enseignants menacés de compléments d'emploi sur d'autres établissements,

- Considérant la baisse envisagée de 10 % des moyens consacrés aux assistants d'éducation (AED), alors que les besoins d'accompagnement et d'encadrement scolaires sortent renforcés de la crise sanitaire, mais aussi l'absence de médecin scolaire et d'une infirmière scolaire titulaire affectée à l'établissement,
- Considérant le nombre très important d'élèves en difficulté et issus de familles défavorisées ainsi que les conséquences très importantes de la crise sanitaire sur la scolarité des collégiens,
- Considérant l'absence de concertation et d'échanges sur ces mesures, annoncées brutalement à la veille des vacances scolaires, lors du conseil d'administration du 29 juin dernier,
- Considérant la motion adoptée très largement par le conseil d'administration du 29 juin 2021, et soutenue par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, des parents d'élèves, des personnels ATOS et des collectivités territoriales présents,
- Considérant la demande d'audience formulée auprès de l'Inspecteur d'Académie par les membres du conseil d'administration,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, soutient la demande de maintien de la Dotation Globale Horaire prévue en février 2021, ainsi que des heures d'autonomie nécessaires et des moyens consacrés aux assistants d'éducation pour la rentrée de septembre 2021. Très attaché à l'égalité de réussite de tous les élèves et à la qualité du service public d'éducation sur notre territoire, le Conseil Municipal de Mons demande à l'Inspection Académique d'apporter rapidement des réponses à la hauteur des besoins des élèves et des équipes éducatives du collège Condorcet pour la prochaine rentrée scolaire.**

**ASSOCIATIONS MONSOISES** : Monsieur le Maire lit la lettre adressée par l'A.J.M annonçant la fin de l'association, et celui de «Happy Family » annonçant la création de cette nouvelle association et de ses statuts. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide d'inscrire une subvention de 200 € au budget 2022 et d'en informer l'association « Happy Family ».**

**ARRET DE BUS AUX RENODENTS** : Suite à la demande de la commune, Monsieur le Maire lit le courrier du Conseil Départemental qui refuse de créer un arrêt supplémentaire aux Renodents se référant à l'article 3.2.6 du règlement des

transports scolaires . « La ligne 46A accuse déjà un temps de 45 minutes, nous ne pouvons plus créer d'arrêt supplémentaire sur celle-ci afin de ne pas pénaliser l'ensemble des usagers et de maintenir un temps de transport journalier raisonnable. » **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**, comprend cette décision, mais décide de demander d'inverser le sens du trajet une année sur deux pour que les enfants pris en premier le matin ne soient pas toujours les mêmes.

**RESTAURANT** : Bail : Monsieur le Maire informe les conseillers que les gérants du restaurant ont demandé à signer un bail commercial 3/6/9 dès janvier 2022. Avant de leur donner une réponse, il faut en étudier les avantages et les inconvénients

Loyer : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que depuis la réouverture du restaurant, les gérants ont fait beaucoup d'achats de première nécessité pour le bon fonctionnement de la cantine et du commerce. Il en énumère la liste. **APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**, décide de ne pas percevoir les loyers en contrepartie d'une somme équivalente aux achats effectués par les gérants.

Travaux : a) Terrasse : les travaux de la mise en place de la terrasse en bois doivent débuter après la fête patronale.

b) Cour de derrière + clôture : l'entreprise OLIVIER TP interviendra en Septembre également.

## INFORMATIONS

**PLUIH** : Monsieur le Maire précise que Jérôme, Michelle, Danielle et Brigitte se sont rendus à la réunion du 27 Juillet, fixée par la communauté de communes Plaine Limagne, pour défendre les terrains que la commune souhaite conserver en terrains constructibles. Suite à ces échanges, et pour concrétiser la volonté de la commune, Monsieur le Maire lit le courrier envoyé le 14 août 2021 à la Comcom et au bureau d'études. Il précise qu'une copie a été envoyée au Vice-Président de la communauté de communes Plaine Limagne chargé du dossier. Suite à tout cela, il indique que ce jour, nous avons reçu de nouvelles propositions du bureau d'études et qu'il s'agit de bien les étudier afin d'en parler au prochain conseil municipal.

**PROJET DE TERRITOIRE** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir étudier et remplir le questionnaire afin de pouvoir le retourner à la communauté de communes Plaine Limagne.

**FETE PATRONALE** : Monsieur le Maire propose de noter les coordonnées de chaque association (gym, zumba, informatique, djembé) au dos du flyer annonçant la fête, flyer qui sera distribué aux habitants. Il ajoute que la diffusion se fera également sur l'application Panneau Pocket. Il énumère le déroulement de la fête patronale du samedi 11/09 et du dimanche 12/09 et rappelle à chaque conseiller qu'il doit être présent ces deux jours-là.

**RPI : effectif à la rentrée** : Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il y a 91 élèves au sein du RPI Mons/Beaumont les Randan. Il précise le nombre d'élèves dans chaque école : 47 à Mons et 44 à Beaumont les Randan.

**Cantine** : Monsieur le Maire annonce que le prix de la cantine est inchangé : 3,90 €.

**Garderie** : Monsieur le Maire indique que la garderie de Mons accueille les matins les enfants habitant Mons et les après-midi ceux de Mons et de Beaumont les Randan. Il précise que vu le nombre important d'enfants inscrits à la garderie, la commune de Beaumont les Randan en a créé une pour les enfants habitant Beaumont les Randan mais uniquement le matin.

**Aide aux devoirs** : Monsieur le Maire propose de diffuser sur PanneauPocket et sur le site de la commune un appel aux habitants qui seraient intéressés pour participer à l'aide aux devoirs.

**CHEMINS DE RANDONNEE** : Michelle Raye informe le Conseil que cet été, avec sa commission, elle a repéré des parcours de randonnée. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il faut prendre contact avec l'association Bali Rando afin de baliser les différents parcours dès lors qu'ils seront identifiés.

**AMBROISIE** : Danielle Lisa fait remarquer que cette plante invasive prolifère sur notre commune et demande que les employés communaux interviennent pour l'arracher dans nos villages.

**PROCHAINE REUNION** : Jeudi 7 Octobre à 19h

*Ont signé les membres présents*